

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022.**

AVIS est donné, conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue virtuellement et en direct par webdiffusion **le lundi 6 décembre 2021 à 19 h**, le règlement numéro 2269 intitulé : *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2022)*, imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier 2022, sera adopté.

Montréal, le 26 novembre 2021.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guyline Champoux, avocate**